

ARRETE PROVISOIRE

ROUTES BARREES

Rue du Vert Buisson et Avenue Jean-Jacques Rousseau

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et suivants, les articles 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de Police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Considérant le dossier d'exploitation sous chantier pour la fermeture de la RN330 concernant des enrobés de nuit,

Attendu que des travaux d'enrobés de nuit doivent être effectués sur la RN330 par la DIRIF de Champigny,

Vu la largeur des voies et l'emprise des chantiers,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet du 16 au 19 septembre 2026 de 21h30 à 04h30 rue du Vert Buisson et avenue Jean-Jacques Rousseau suivant l'avancement des travaux.

Article n°2 : Toutes sorties sur la RN330 depuis la rue du Vert Buisson et l'avenue Jean-Jacques Rousseau seront interdites.

Article n°3 : Une déviation sera mise par l'avenue Georges Bataille pour reprendre sur la route de Paris.

Article n°4 : La signalisation réglementaire et l'entretien sera apposée et entretenue sur place par la société DIRIF de Champigny.

Article n°5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article N°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°8 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°9 : Il sera notifié à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
DIRIF de Champigny,
Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune :
18 août 2026

Le Plessis Belleville,
Le 14 août 2026,
Le Maire, C. KORELL,

